

Mamoudzou, le 22 juillet 2021

ATTESTATION

Nous, **Société des Carrières de Mayotte**, nous engageons à mettre en œuvre l'ensemble des aménagements et conclusions décrits dans l'étude relative à la prise en compte de la gestion des risques et la non aggravation de ceux-ci (cf. § 2.2.1.2 et annexe 4 du mémoire de réponse aux remarques de la DEAL du 13 avril 2021 et du 7 mai 2021).

Etabli pour servir et faire valoir ce que de droit

Damien RIETSCH
Directeur Régional

